

DELIBERATION 2014-75

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) Modification du tableau des effectifs : Ecole de Musique et d'arts plastiques

Madame le Maire précise que, pour répondre aux évolutions d'effectifs dans certaines disciplines enseignées à l'école de musique, il convient d'augmenter ou diminuer le nombre d'heures des postes d'assistants d'enseignements artistiques correspondants.

Les postes d'assistants d'enseignements artistiques existants seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal lorsque le CTP aura donné son avis sur ces suppressions.

Madame le Maire indique également que compte tenu du caractère permanent de l'emploi occupé par l'enseignant d'arts plastiques, il convient de créer le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet correspondant :

Cadre d'emplois	Poste à créer	Nombre de poste
Assistants d'Enseignements Artistiques (Catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe (spécialité Trompette) à TNC 5/20 ^{ème} <i>Poste à supprimer : idem à TNC 3/20^{ème}</i>	01
Assistants d'Enseignements Artistiques (Catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (spécialité Guitare) <i>Poste à supprimer : idem à TNC 17,5/20^{ème}</i>	01
Assistants d'Enseignements Artistiques (Catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe (spécialité Violoncelle) à TNC 2.5/20 ^{ème} <i>Poste à supprimer : idem à TNC 3/20^{ème}</i>	01
Assistants d'Enseignements Artistiques (Catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe (spécialité Formation Musicale) à TNC 8.75/20 ^{ème} <i>Poste à supprimer : idem à TNC 7,25/20^{ème}</i>	01
Assistants d'Enseignements Artistiques (Catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique (spécialité Histoire de l'Art et Arts Plastique) à TNC 11.35/20 ^{ème}	01

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à recourir aux recrutements d'agents non titulaires en cas de vacances d'emploi, pour une durée de un an renouvelable une fois.

En application du décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaire de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale, Madame le Maire précise que les Assistants d'Enseignement Artistique contractuels recrutés seront rémunérés à compter du 1^{er} Octobre 2014 sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire soit à l'indice brut 325.

2) Modification du tableau des effectifs : Police Municipale

Cadre d'emplois	Poste à créer	Nombre de poste
Brigadiers de Police Municipale (Catégorie C)	Brigadier à temps complet	01

Madame le Maire indique que cette modification du tableau des effectifs correspond à une création de poste afin de procéder au recrutement d'un policier supplémentaire pour renforcer les effectifs de la police municipale

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

Affiché le

09 SEP. 2014

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** les créations de postes à compter du 1^{er} Octobre 2014 comme indiquées dans le tableau ci-dessus et la modification du tableau des effectifs correspondante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces recrutements
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces recrutements sont prévus au budget.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire



Editorial

1987

Editorial

1987

Editorial

1987